

## **GROUPE DE TRAVAIL**

### **"Réflexion sur le circuit d'attribution de la mention à NP"**

---

Depuis plusieurs années, il a été constaté **une surcharge de travail pour les salariés de la mention (SGM)**. Cela entraîne des retards. L'une des raisons est le temps que prend le traitement des dossiers/fiches, sans parler d'un travail administratif peu épanouissant et répétitif. Ne plus avoir ces retards demanderait du temps salariés en plus, ce qui irait au-delà des capacités financières de NP.

L'objectif du groupe de travail est donc de **diminuer le temps de travail salarié sur ces tâches et d'aller vers plus d'autonomie des groupes** (gouvernance). Pour cela, il faut examiner les processus actuel d'attribution de la mention et voir si un ou plusieurs circuits alternatifs peuvent être intéressants à expérimenter. Le résultat de ce travail sera communiqué au conseil fédéral (CF).

*Lors du CF du 19-20 novembre 2022, le travail préparant la demande de création de ce groupe a déjà noté plusieurs solutions qu'il conviendra déjà d'étudier :*

- 1) La mise en place d'un logiciel partagé au niveau fédéral (donc avec tous les groupe locaux et Comac)*
- 2) Le SGM n'aurait plus à étudier tous les dossiers-fiches chaque année (échantillonnage...)*
- 3) La relecture des fiches serait faite par d'autres comacs (notamment voisines... après formation par le SGM si nécessaire).*
- 4) L'organisation d'intercomac entre 2 comacs afin d'assurer le besoin de neutralité (les 2 comacs changeant chaque année)*
- 5) Permettre différents niveaux d'autonomie dans les groupes (chaque comac choisit sa solution)*

### **Voici les résultats intermédiaires et provisoires de ce groupe de travail au 20 mars 2023**

*Membres participant :* Sandrine (salariée SGM), Julien (NP Ardèche), Lionel (NP Tarn), Agnès (stagiaire SGM), Laurent (NP Isère-Savoie), Jérôme (NP Île-de-France), Thomas (NP Gers), Charlotte (travail pour NP Haute-Bretagne), Vincent (NP Quercy-Gascogne), Véronique (NP Haute-Savoie), Franck (NP Haute-Loire), Bruno (NP Haute-Garonne)

(CR des réunions : <https://annuel2.framapad.org/p/reunion-attributionmention-14-12-22-9y3t?lang=fr>)

*Le groupe de travail attend les retours des comac sur l'expérimentation de la Comac fédérale de cette année 2023 pour les prendre en compte et peut-être réajuster son travail.*

*Il faut bien garder en tête le point 5), qui précise que l'objectif n'est pas obligatoirement d'avoir une seule solution mais aussi plusieurs solutions parmi lesquels les comacs locales feraient leur choix.*

- 1) La mise en place d'un logiciel partagé au niveau fédéral (donc avec tous les groupe locaux et Comac)*

Il semble important d'avoir un logiciel fonctionnel pour le SGM, qui puisse être utilisé et donc

approprié par les groupes locaux pour entrer des données centralisées dont le SGM pourra ensuite se servir. Il faudrait donc une formation minimum pour les Comacs. Mais, dans tous les cas, il est important que les groupes locaux puissent choisir de passer ou non par ce logiciel, et ainsi avoir un mode alternatif de communiquer les infos nécessaires à la fédé (papier...).

Il est essentiel de bien vérifier avant que cette saisie dans un logiciel est inévitable, par exemple qu'un simple Pdf de la fiche de synthèse n'est pas suffisant ou autres... *C'est le moment de questionner ce qui est fait, même si depuis plusieurs années.*

Si on ne peut éviter un changement de logiciel, il faut étudier lequel (pratique, simple à remplir par groupes...), son coût (investissement possible par la fédé...) et son appropriation par les groupes.

**3) La relecture des fiches serait faite par d'autres comacs (notamment voisines... après formation par le SGM si nécessaire).**

**4) L'organisation d'intercomac entre 2 comacs afin d'assurer le besoin de neutralité (les 2 comacs changeant chaque année)**

Mise en application des solutions : Avantages, inconvénients, précaution, détails...

Globalement :

- Avoir des outils pour aller plus vite et mieux décider :
- Avoir des outils d'aide à la décision : tableau historique des non-conformités, historique des dérogations par catégorie (?)...
- Centralisation des données et les rendre accessibles
- Une formation et/ou des aller-retours service SGM-comac locale
  - S'organiser dans la comac locale
  - Faire remonter seulement les dossiers problématiques et garder une traçabilité sur les dossiers non problématiques mais dont certains points restent à « surveiller ».
  - une meilleure formation SPG à la base : salarié et/ou comac voisine et/ou des documents (voir déjà ce qu'il existe déjà)
  - Voir la spécificité des cosmétiques : les faire entrer plus tard dans les changements (le temps d'être déjà plus à l'aise) ; avoir une commission dédiée à ça (membres ??). Besoin de compétences de lecture, donc de la doc et peut-être une petite formation.  
Penser à la confidentialité des recettes. La meilleure solution pour la garantir semble d'avoir une commission nationale des cosmétiques dont les compétences permettent de traiter les recettes. Il reste à confirmer la nécessité de cette confidentialité sachant que les autres producteurs n'auraient pas cette confidentialité des recettes (boulangers, transformateurs alimentaires...).
  - Apprendre à faire la différence entre une non-conformité majeure et une mineure ; une demande d'amélioration obligatoire et une dérogation avec délai de 2-3-4-5 ans...

**3) La relecture des fiches serait faite par d'autres comacs (notamment voisines... après formation par le SGM si nécessaire).**

- Il faut savoir relire les fiches de synthèse et voir notamment si elles sont complètes (informations, documents joints...). Pour cela il est nécessaire d'avoir une formation par le service SGM et/ou un document qui note tout ce qu'il faut penser à regarder.
- Peut-être par exemple faire relire les fiches de synthèse à tous les adhérents, pas seulement à la Comac
- Doit-on mettre des conditions de relecture par d'autres groupes ? Peut-on faire relire par le même groupe plusieurs années de suite ? Faut-il que le groupe soit nécessairement voisin (on peut envoyer les fiches de synthèse) ?...

**4) L'organisation d'intercomac entre 2 comacs afin d'assurer le besoin de neutralité (les 2 comacs changeant chaque année)**

- Certaines comacs n'ont pas de voisins ou peu

- Peut-on faire une Intercomac avec le même groupe plusieurs années de suite ?
- Il faut quand même une relecture des fiches de synthèse après pour être sûr que tout est en ordre.